



**CONSEIL MUNICIPAL**  
Mercredi 23 mars 2016 à 19 h 30

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
(article L 2121-25 du Code Général des *Collectivités Territoriales*)

\*\*\*\*\*

**APPEL** : Tous les Conseillers sont présents à l'exception de :

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

M. RAVOYARD      à      M. HIDAS

**Absents excusés** : Mme BREMOND, M. PREVOT et Mme DE CREMIERS

**Secrétaire de séance** : Mme CHEVALLIER

Après lecture par Monsieur le Maire des modifications demandées par M. HIDAS, **LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**M. le Maire** : procède à une minute de silence en mémoire des victimes d'attentats. Il rappelle le 13 mars 2016 : attentat à Grand-Bassam en côte d'Ivoire 11 ivoiriens, 4 français, 1 macédonienne volontaire des nations unies, 1 allemande directrice de l'institut Goethe, 1 albanais et 1 nigérien sont morts. Le 21 mars 2016, attentat à Bruxelles en Belgique, 31 morts et 270 blessés.

**M. le Maire** : Informe de l'ajout du point 25 relatifs à une demande de fonds de soutien à l'investissement public local : étanchéité et isolation de la salle Cuiry. En sa qualité de Vice-Président de l'association des Maires du Loiret, il a été invité à discuter avec le Préfet de la Région sur le fonds de soutien. Ce fonds de soutien pourrait venir abonder un certain nombre de dossiers opérationnels assez rapidement en particulier dès 2016. Il a été considéré que la toiture de la salle Cuiry pouvait être éligible à ce fonds de soutien. Il propose de le passer pour éventuellement avoir la possibilité de récupérer quelques subventions sur ce dossier.

**1 - Budget annexe du lotissement « Le Bois Fort » d'Arrabloy : examen et vote du compte de gestion 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Arrête** le compte de gestion 2015 du budget du lotissement « Le Bois Fort » d'Arrabloy.

**2 - Budget du service de l'eau : examen et vote du compte de gestion 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Arrête** le compte de gestion 2015 du budget du service de l'eau.

**3 - Budget du service du transport à vocation sociale : examen et vote du compte de gestion 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Arrête** le compte de gestion 2015 du budget du service du transport à vocation sociale.

**4 - Budget annexe de l'office de tourisme municipal : examen et vote du compte de gestion 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Arrête** le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'office du tourisme.

**5 - Budget principal de la Ville : examen et vote du compte de gestion 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Arrête** le compte de gestion 2015 du budget principal de la Ville.

**M. le Maire** quitte la séance pour le vote du compte administratif ; Mme DAMION prend la présidence de séance.

**6 - Budget annexe du lotissement « Le Bois Fort » d'Arrabloy : compte administratif 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2015 du budget annexe du lotissement « Le Bois Fort » d'Arrabloy :

## **I - SECTION D'EXPLOITATION**

### **A - Recettes**

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante .....	429 285,27 €
	<b><u>Total des recettes</u></b> .....	<b><u>429 285,27 €</u></b>

### **B - Dépenses**

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	429 285,27 €
	<b><u>Total des dépenses</u></b> .....	<b><u>429 285,27 €</u></b>

**Résultat d'exploitation de clôture 2015** ..... **0,00 €**

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A - Recettes**

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	429 285,27 €
	<b><u>Total des recettes</u></b> .....	<b><u>429 285,27 €</u></b>

### **B - Dépenses**

Chapitre 001	Solde d'exécution 2014 reporté.....	429 285,27 €
	<b><u>Total des dépenses</u></b> .....	<b><u>429 285,27 €</u></b>

**Déficit d'investissement de clôture 2015** ..... **0,00 €**

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe du Lotissement « Le Bois Fort » d'Arrabloy fait apparaître un **résultat nul**.

Il est rappelé que la clôture de ce budget a été approuvée lors du Conseil Municipal du 3 février 2016.

### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le Compte Administratif 2015 du budget annexe du lotissement « Le Bois Fort » d'Arrabloy tel qu'il a été présenté ci-dessus.

## **7 - Budget du service de l'eau : compte administratif 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2015 du service de l'eau :

## **I - SECTION D'EXPLOITATION**

### **A - Recettes**

Chapitre 70	Vente de produits (surtaxe et vente eau Briare et Poilly).....	310 076,94 €
Chapitre 76	Produits financiers .....	974,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections.....	13 486,55 €
	<b><u>Total des recettes</u></b> .....	<b><u>324 537,49 €</u></b>

## **B - Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général .....	20 416,17 €
Chapitre 66	Charges financières (dont Intérêts Courus Non Echus) .....	30 396,77 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements) .....	148 278,13 €
	<b><u>Total des dépenses</u></b> .....	<b><u>199 091,07 €</u></b>

**Excédent d'exploitation de clôture 2015**..... **125 446,42 €**

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A - Recettes**

Chapitre 10	Dotations, fonds et réserves (excédent de fonct capitalisé 2014).....	104 568,42 €
Chapitre 27	Remboursement TVA par Lyonnaise des Eaux .....	7 854,70 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements) .....	148 278,13 €
	<b><u>Total des recettes</u></b> .....	<b><u>260 701,25 €</u></b>

### **B - Dépenses**

Chapitre 16	Remboursement capital emprunts .....	99 216,63 €
Chapitre 23	Travaux en cours HT .....	39 273,46 €
Chapitre 27	T.V.A. sur travaux en cours.....	7 854,70 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections.....	13 486,55 €
	<b>Sous-total</b> .....	<b>159 831,34 €</b>
Chapitre 001	Déficit d'investissement 2014 reporté.....	134 837,81 €
	<b><u>Total des dépenses</u></b> .....	<b><u>294 669,15 €</u></b>

**Déficit d'investissement de clôture 2015**..... **33 967,90 €**

Le Compte Administratif 2015 du budget du service de l'eau fait apparaître un **excédent global de clôture de 91 478,52 €**.

### **Restes à réaliser :**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles .....	3 720,00 €
Chapitre 27	T.V.A. sur immobilisations corporelles .....	744,00 €

**Total dépenses**..... **4 464,00 €**

Chapitre 27	Remboursement T.V.A. par Lyonnaise des Eaux. ....	744,00 €
-------------	---	----------

**Total recettes**..... **744,00 €**

**Solde des restes à réaliser**..... **3 720,00 €**

**En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 37 687,90 €.**

### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le Compte Administratif 2015 du budget du service de l'eau tel que présenté ci-dessus.

## 8 - Budget du service du transport à vocation sociale : compte administratif 2015

Rapporteur : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2015 du service du transport à vocation sociale :

### I - SECTION D'EXPLOITATION

#### A - Recettes

Chapitre 77	Produits exceptionnels (subvention Ville de Gien).....	102 917,18 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections.....	280,00 €
	<b>Sous-total</b> .....	<b>103 197,18 €</b>
Chapitre 002	Excédent 2014 reporté.....	23 972,82 €
	<b>Total des recettes</b> .....	<b>127 170,00 €</b>

#### B - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général.....	18 369,58 €
Chapitre 012	Charges de personnel.....	51 705,37 €
Chapitre 66	Charges financières (Intérêts).....	1 867,70 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements).....	40 382,53 €
	<b>Total des dépenses</b> .....	<b>112 325,18 €</b>

**Excédent d'exploitation de clôture 2015**..... **14 844,82 €**

### II - SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A - Recettes

Chapitre 10	Dotations, fonds et réserves (excédent de fonct capitalisé 2014).....	59 718,32 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements).....	40 382,53 €
	<b>Total des recettes</b> .....	<b>100 100,85 €</b>

#### B - Dépenses

Chapitre 16	Remboursement capital emprunts.....	7 666,66 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	461,88 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections.....	280,00 €
	<b>Sous-total</b> .....	<b>8 408,54 €</b>
Chapitre 001	Déficit d'investissement 2014 reporté.....	59 718,32 €
	<b>Total des dépenses</b> .....	<b>68 126,86 €</b>

**Excédent d'investissement de clôture 2015**..... **31 973,99 €**

Le Compte Administratif 2015 du budget du service du transport à vocation sociale fait apparaître un **excédent global de clôture de 46 818,81 €**.

#### Restes à réaliser :

Chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	4 946,27 €
	<b>Total dépenses</b> .....	<b>4 946,27 €</b>

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le Compte Administratif 2015 du budget du service du transport à vocation sociale tel que présenté ci-dessus.

**9 - Budget annexe de l'office de tourisme municipal : compte administratif 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur présente au Conseil, chapitre par chapitre, les réalisations constatées au Compte Administratif 2015 de l'office de tourisme municipal :

**I - SECTION D'EXPLOITATION**

**A - Recettes**

Chapitre 70	Produits des services (quinzaine gastronomique printemps).....	3 682,70 €
Chapitre 75	Autres pds de gestion courante (prise en charge déficit par la Ville).....	36 765,76 €
	<b>Sous-total</b> .....	<b>40 448,46 €</b>
Chapitre 002	Excédent 2014 reporté.....	18 364,92 €
	<b>Total des recettes</b> .....	<b>58 813,38 €</b>

**B - Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général .....	33 717,97 €
	(dont fête médiévale et quinzaine gastronomique printemps)	
Chapitre 012	Charges de personnel (1 <sup>er</sup> trimestre).....	25 095,41 €
	<b>Total des dépenses</b> .....	<b>58 813,38 €</b>

**Excédent d'exploitation de clôture 2015**..... **0,00 €**

Il est rappelé :

- que la gestion de l'office de tourisme a été confiée à l'association « office de tourisme de Gien » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015,
- que la compétence office de tourisme a été transférée à la Communauté des Communes Giennoises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En conséquence, il est nécessaire de clôturer ce budget annexe.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le Compte Administratif 2015 du budget annexe de l'office de tourisme municipal tel que présenté ci-dessus,

**Clôture** le budget annexe de l'office de tourisme municipal au 31 décembre 2015.

**10 - Budget principal de la Ville : compte administratif 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2015 :

**I - Section d'Investissement**

**Recettes**

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) .....	387 224,07 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés .....	1 005 401,10 €
13	Subventions d'investissement .....	133 625,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165) .....	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus .....	24 274,17 €
27	Autres immobilisations financières .....	11 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections .....	1 038 068,92 €

**TOTAL..... 2 599 593,26 €**

**Dépenses**

Chapitre 16	Emprunts et dettes (rembt du capital) .....	1 375 048,19 €
165	Dépôts et cautionnements versés .....	24 681,26 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204).....	18 789,00 €
21	Immobilisations corporelles .....	409 512,92 €
23	Immobilisations en cours .....	345 861,16 €
27	Autres immobilisations financières.....	33 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections.....	28 410,39 €

**Sous-total ..... 2 235 302,92 €**

001 Déficit d'investissement 2014 reporté ..... 462 972,84 €

**TOTAL..... 2 698 275,76 €**

**Ce qui donne un déficit de clôture de la section d'investissement 2015 de 98 682,50 €.**

**Restes à réaliser :**

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles .....	34 207,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles .....	357 591,08 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours .....	26 039,72 €

**Total dépenses ..... 417 837,80 €**

**En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 516 520,30 €.**

**II - Section de Fonctionnement**

**Recettes**

Chapitre 013	Atténuation de charges .....	55 784,00 €
70	Produits des services .....	1 533 601,77 €
73	Impôts et taxes.....	11 981 559,81 €
74	Dotations et participations.....	3 612 771,63 €
75	Autres produits de gestion courante.....	202 493,15 €
77	Produits exceptionnels .....	80 353,80 €
78	Reprises sur provisions .....	590 656,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections.....	28 410,39 €

**Sous-total ..... 18 085 630,55 €**

002 Excédent de fonctionnement 2014 reporté..... 498 486,73 €

**TOTAL..... 18 584 117,28 €**

## Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général.....	3 955 077,55 €
012	Charges de personnel et frais assimilés.....	9 412 830,21 €
014	Atténuation de produits (FPIC).....	297 012,00 €
65	Autres charges de gestion courante.....	1 838 096,07 €
66	Charges financières (intérêts).....	364 285,11 €
67	Charges exceptionnelles.....	2 531,86 €
042	Opérations d'ordre entre sections.....	1 038 068,92 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b><u>16 907 901,72 €</u></b>

### **Ce qui donne un excédent de clôture 2015 de la section de fonctionnement de 1 676 215,56 €.**

La somme de 516 520,30 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le compte administratif 2015 du budget principal de la Ville tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire ainsi que Madame DAMION reprennent leur place.

#### **11 – Budget du service de l'eau : affectation des résultats de 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur ayant rappelé à l'assemblée les résultats du budget du service de l'eau à la fin de l'exercice 2015 qu'il y a lieu de reprendre au budget supplémentaire 2016.

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Reprend** au compte D 001 « Déficit d'investissement reporté », la somme de 33 967,90 €,  
**Affecte** au compte R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 37 687,90 €,  
**Affecte** au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 87 758,52 €.

#### **12 – Budget du service de l'eau : budget supplémentaire 2016**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Le projet de Budget Supplémentaire 2016 du service de l'eau qui est proposé à l'Assemblée intègre les résultats de l'exercice 2015.

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le Budget Supplémentaire 2016 du service de l'eau qui s'équilibre :

- **en section de fonctionnement** à la somme de + **87 758,52 €**
- **en section d'investissement** à la somme de + **126 180,42 €**

#### **13 - Budget du service du Transport à vocation sociale : affectation des résultats de 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur ayant rappelé à l'assemblée les résultats du budget du transport à vocation sociale à la fin de l'exercice 2015 qu'il y a lieu de reprendre au budget supplémentaire 2016.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**a) Reprend** au compte R 001 « **Excédent d'investissement reporté** », la somme de **31 973,99 €**,

**b) Affecte** au compte R 002 « **Excédent de fonctionnement reporté** » la somme de **14 844,82 €**.

**M. le Maire** : cet excédent est le bienvenu, puisqu'il pourra permettre l'année prochaine d'envisager le 2<sup>ème</sup> véhicule quand la Commission se sera prononcée.

#### **14 - Budget du service du transport à vocation sociale : budget supplémentaire 2016**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Le projet de Budget Supplémentaire 2016 du service du transport à vocation sociale qui est proposé à l'Assemblée intègre les résultats de l'exercice 2015.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le Budget Supplémentaire 2016 du service de transport à vocation sociale qui s'équilibre :

- **en section de fonctionnement** à la somme de + **14 844,82 €**

- **en section d'investissement** à la somme de + **32 073,99 €**

#### **15 - Budget principal de la Ville : affectation des résultats de 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur ayant rappelé à l'assemblée les résultats du budget principal de la Ville à la fin de l'exercice 2015 qu'il y a lieu de reprendre au budget supplémentaire 2016.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Reprend** au compte D 001 « **Déficit d'investissement reporté** », la somme de **98 682,50 €**,

**Affecte** au compte R1068 « **Excédent de fonctionnement capitalisé** » la somme de **516 520,30 €**,

**Affecte** au compte R 002 « **Excédent de fonctionnement reporté** » la somme de **1 159 695,26 €**.

#### **16 - Budget principal de la Ville : budget supplémentaire 2016**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Le projet de budget supplémentaire 2016 du budget principal de la Ville qui est proposé à l'Assemblée intègre les résultats de l'exercice 2015, ainsi que les modifications budgétaires consécutives à la mise en place de nouveaux services communs et nouvelles mises à disposition de services.

### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A - Recettes**

Chapitre R 002 Excédent de fonctionnement reporté 2015.....+ 1 159 695,26 €

Chapitre R 70 Produits des services .....+ 14 173,00 €

**Total des recettes.....+ 1 173 868,26 €**

#### **B - Dépenses**

Chapitre D 023 Virement à la section d'investissement.....+ 1 137 628,26 €

Chapitre D 65 Autres charges de gestion courante.....+ 36 240,00 €

**Total des dépenses.....+ 1 173 868,26 €**

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A - Recettes**

Chapitre R 1068	Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé.....	+ 516 520,30 €
Chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement.....	+ 1 137 628,26 €
Chapitre R 024	Cessions d'immobilisations .....	+ 1 200,00 €
Chapitre R 16	Emprunts .....	- 990 420,00 €
	<b><u>Total des recettes</u></b> .....	<b>+ 664 928,56 €</b>

### **B - Dépenses**

Chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement 2015 .....	+ 98 682,50 €
Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles (restes à réaliser 2015).....	+ 34 207,00 €
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles (restes à réaliser 2015).....	+ 357 591,08 €
Chapitre D23	Immobilisations en cours (restes à réaliser 2015) .....	+ 26 039,72 €
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles (dépenses nouvelles).....	+ 21 000,00 €
Chapitre D 23	Immobilisations en cours (dépenses nouvelles).....	+127 408,26 €
	<b><u>Total des dépenses</u></b> .....	<b>+ 664 928,56 €</b>

### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le budget supplémentaire 2016 du budget principal de la Ville qui s'équilibre :

- **en section de fonctionnement** à la somme de **+ 1 173 868,26 €**
- **en section d'investissement** à la somme de **+ 664 928,56 €**

**M. Fagart** : donne des précisions et indique qu'il y a des logiciels pour la médiathèque, la police, des travaux d'aménagement à l'Espace Gonat, le chauffe-eau pour la salle de gym d'Arrabloy, les travaux de couverture pour l'Hôtel de Ville, l'acquisition de l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs et l'installation d'une caméra.

**M. le Maire** : précise que le cout d'achat de l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs est de 179 000 €

### **17 - Présentation du bilan de la formation des élus en 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Pour l'année 2015, les dépenses liées aux actions de formation des élus se sont élevées à 2 836,00 €.

### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le bilan de la formation des élus en 2015.

**M. le Maire** : incite tous les élus à aller en formation, notamment sur la loi NOTRe relative au transfert de compétences. Il dit qu'il est toujours intéressant pour un élu d'aller se former, en particulier quand elles sont en groupe. Il incite tout le monde à faire des propositions.

### **18 - Bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville sur le territoire communal au cours de l'année 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le bilan avec quatre acquisitions pour un montant de 123 918.06 € et aucune cession de 2015.

**M. Fagart** : précise certaines opérations :

- acquisition d'un terrain rue des Briqueteries pour 4872, 16 €, frais de notaire inclus.
- un autre terrain rue des Briqueteries pour 2518,12 €, frais de notaire inclus.

**M. le Maire** : précise que ces sont des terrains délaissés à côté du cimetière.

**M. Fagart** :

- une maison d'habitation, 1 rue Paul Bert pour 46918, 18 €, frais de notaire et agence inclus.
- une autre maison d'habitation, 11 chemin de la Saulaie pour 69 949,60 €, frais de notaire et agence compris.

Aucune cession.

**M. le Maire** : rappelle que pour la maison d'habitation, 1 rue Paul Bert, c'était pour envisager l'extension de la petite ruelle des Ecoles.

Pour celle de la Saulaie, c'était à la demande de l'Adjoint aux travaux, cette opération pouvait permettre, éventuellement, de refaire l'entrée de Gien et de se préparer à l'éventuelle requalification du quartier.

**19 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.)**

**Rapport sur les actions de développement social urbain entreprises en 2015**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur rappelle à l'Assemblée que la loi n° 91-249 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les Communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour mémoire, il est rappelé que la Ville a perçu en 2015, au titre de la DSU-CS, la somme de 342 905 € contre 339 846 € en 2014 (soit + 0,9 %).

Les actions s'inscrivant dans cette politique se sont élevées pour 2015 à un montant de 2 185 657 €.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Donne un avis favorable** sur ce rapport présenté pour l'année 2015.

**M. Le Maire** : indique que c'est la justification de l'emploi de cette DSU à laquelle la Commune de Gien a droit, 342 000 € pour 2 100 000 € d'investissement social.

**20 - Vote d'une subvention à l'Association de Gestion du Refuge des Animaux de Chilleurs-aux-Bois (AGRA)**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

L'article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime impose à chaque Maire de disposer d'une fourrière sur la Commune ou d'utiliser les services d'une fourrière hors commune.

A cet effet, la Ville de Gien doit utiliser les services de l'Association de Gestion du Refuge des Animaux de Chilleurs-aux-Bois (fourrière départementale du Loiret).

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** l'attribution d'une subvention de 4 533,44 € à l'Association de Gestion du Refuge des Animaux de Chilleurs-aux-Bois.

**M. Le Maire** : dit que c'est une obligation comme l'a rappelé M. Fagart. Ce n'est pas satisfaisant mais comme la SPA de Gien n'avance pas sur le dossier de transformation de son refuge, la Ville est donc obligée d'adhérer à l'association.

**21 - Vote d'une subvention à l'amicale des employés municipaux et EPCI de Gien**

**Rapporteur** : M. Francis CAMMAL, Adjoint

La demande initiale de subvention de l'amicale des employés municipaux et EPCI de GIEN a été reformulée en tenant compte des transferts de personnels intervenus entre la Ville et la Communauté des Communes Giennes.

La demande de subvention définitive du 3 mars 2016 s'élève à 21 684 € pour la Ville de Gien et 22 618 € pour la Communauté des Communes Giennes.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** l'attribution d'une subvention de 21 684 € à l'amicale des employés municipaux et EPCI de Gien.

**M. Cammal** : tient à remercier l'Amicale des employés Communaux et Intercommunaux de l'effort consenti cette année puisque, ensemble, la Ville et l'association se sont mis d'accord sur une baisse de leur subvention à hauteur de 14 800 €. C'est un gros effort consenti par cette association, il souhaitait en faire part à l'assemblée et remercier ses membres publiquement.

**M. Le Maire** : ajoute, on peut effectivement les remercier car c'est un effort considérable. Un effort budgétaire qui est demandé à tout le monde, lui aussi remercie cette association.

**22 – Vote d'une subvention à l'association du Mémorial des Loirétains morts en Afrique du Nord**

**Rapporteur** : M. Alain FAGART, Adjoint

Monsieur le rapporteur informe de la demande de subvention de l'association du Mémorial des Loirétains morts en Afrique du Nord (AMLMAFN), créée en avril 2014, pour ériger un mémorial à Orléans, au parc Pasteur, à la mémoire des morts en Afrique du Nord (AFN) et en Indochine.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € en faveur de l'association du Mémorial des Loirétains morts en Afrique du Nord.

**23a - Approbation de la convention de mise à disposition du service culture entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien**

**Rapporteur** : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Il est proposé de mutualiser, de la Communauté des Communes Giennes vers la Ville de Gien, le service culture, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Aussi, après avis des Comités Techniques compétents, une convention sera conclue entre les deux structures afin de fixer les modalités de fonctionnement du service et les contreparties financières.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** la convention de la mise à disposition du service culture précité entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien,

**Approuve** les modalités de fonctionnement fixées par la convention,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise à disposition de ce service.

**M. Le Maire** : précise que c'est toujours le processus du transfert de la Communauté de Communes vers la Ville et de la Ville vers la Communauté de Communes.

**23b - Approbation de la convention constitutive des services communs aménagement du territoire, prévention des risques professionnels et secrétariat du cabinet Maire/Président entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien**

**Rapporteur** : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Suite à l'organisation présentée lors des comités techniques, il est proposé de créer des services communs entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien. Ces services sont les suivants :

- Pôle aménagement du territoire
- Service de prévention des risques professionnels
- Service du secrétariat du cabinet Maire - Président

Aussi, après avis des comités techniques compétents, une convention sera conclue entre les deux structures, après établissement d'une fiche d'impact. Cette convention règlera les effets de mise en commun desdits services.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** la mise en place des services communs pôle aménagement du territoire, service de prévention des risques professionnels et service du secrétariat du cabinet du Maire-Président entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien,

**Approuve** la convention fixant les modalités de fonctionnement desdits services communs,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise en place de ces services.

**M. Le Maire** : indique que, dans les délibérations il est précisé à chaque fois que les Comités Techniques compétents sont sollicités et qu'ils ont donné leur avis. Les formes sont bien respectées.

**23c - Approbation de la modification à la convention de mise à disposition de services par la Ville de Gien à la Communauté des Communes Giennoises**

**Rapporteur** : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Lors du conseil du 26 juin 2015, une convention de mise à disposition de services par la Ville de Gien à la Communauté des Communes Giennoises a été mise en place. Celle-ci prend bien en compte une partie du service entretien ménager de la Ville de Gien.

Suite à la nouvelle organisation des services, il convient de faire un avenant à l'article 2.5 afin d'inclure une partie de la coordination :

- 20 % du responsable de pôle
- 16 % du responsable de service entretien ménager des locaux

Les autres articles de la convention restent inchangés.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention modifiée de mise à disposition de services par la Ville de Gien à la Communauté de Communes Giennesoises.

**24 – Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur :** M. Francis CAMMAL, Adjoint

Le tableau des effectifs doit être révisé afin de prendre en compte les transferts de personnels liés à la création de services communs portés par la CDCG : aménagement du territoire, assistant de prévention.

Le comité technique a été saisi de ces modifications le 18 mars 2016.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 la suppression de :

- 2 postes de Technicien à temps complet,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**25 - Demande de fonds de soutien à l'investissement public local : étanchéité et isolation de la salle polyvalente Cuiry**

**Rapporteur :** M. Pierre LAURENT, Adjoint

La Ville de Gien souhaite engager des travaux de rénovation de l'étanchéité de la salle polyvalente Cuiry et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment. L'estimation financière de cette opération (travaux hors maîtrise d'œuvre) est de : 1 176 000 € TTC soit 980 000 € HT.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Sollicite** la participation financière au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la rénovation thermique,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à ces demandes.

**M. Laurent :** rappelle les déboires subis par l'Adjoint aux Sports il y a quelques semaines lors d'un match de handball où il a dû convaincre les arbitres de faire jouer le match après avoir passé la salle à la serpillère tellement la pluie pénétrait avec le vent dans le bâtiment.

**M. Le Maire :** pense que le Conseil sera amené à reparler de ce dossier si le fonds de soutien est attribué à la Villes à hauteur de 50%, d'autres subventions pourraient être sollicitées auprès de la Région.

C'est la première demande de subvention qui est faite compte tenu du montant de 1 176 000 €, ce qui est considérable, ce sont des travaux que la Ville ne peut pas faire en deux tranches.

**26 - Déclassement de la place de la Victoire et des rues adjacentes**

**Rapporteur :** M. Pierre LAURENT, Adjoint

Par délibération en date du 16 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé le déclassement du domaine public de la place de la Victoire et des rues adjacentes pour leur intégration dans le domaine privé de la Commune. Il a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour l'organisation de l'enquête publique afférente.

La construction d'un cinéma rend nécessaire ce déclassement pour penser l'aménagement de l'ensemble du site en fonction des usages multiples actuels et à venir.

Le projet de déclassement est établi dans les conditions fixées par le décret n°76-921 du 8 septembre 1976 et conformément au code de la Voirie Routière, articles R141-4 à R141-10. Il est soumis à enquête publique.

L'arrêté municipal 2015/1248 du 9 décembre 2015 prescrit l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public de la place de la Victoire et des rues adjacentes pour leur intégration dans le domaine privé de la Commune. L'enquête publique s'est déroulée du 18 janvier au 5 février 2016 inclus, conformément à la réglementation en vigueur. Le commissaire enquêteur a tenu deux permanences.

Aucune observation orale ou écrite n'a remis en cause le projet d'intégration dans le domaine privé de la commune, de la place de la Victoire et de ses rues adjacentes. Cette nouvelle enquête faisait suite aux observations formulées dans une précédente enquête (place du Petit Champ).

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable sur le projet de déclassement puis l'intégration dans le domaine privé de la Commune, de la place de la Victoire et des rues adjacentes en vue de l'aménagement du site, tel qu'il était présenté dans le dossier soumis à l'enquête publique du 18 janvier au 5 février 2016.

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Se prononce** favorablement sur le déclassement de la place de la Victoire et des rues adjacentes ainsi que sur le classement de la parcelle ainsi constituée dans le domaine privé de la Commune.

**M. Le Maire** : indique qu'avec la délibération suivante, on aborde les questions totalement administratives qui sont liées à l'emprise foncière afin de faciliter la mise en place du cinéma et le transfert vers la Communauté des Communes. Pour la Ville c'est terminé, mais le 25 mars d'autres délibérations seront prises à la Communauté ainsi que le 13 mai prochain. Toutes les questions administratives seront ainsi bouclées.

**M. Laurent** : indique que la réserve est sur les fouilles archéologiques.

**M. Le Maire** : dit que du côté du promoteur, il prépare son permis et la Commission Départementale pour le cinéma, l'accord avec l'actuel propriétaire du cinéma a été trouvé. Le calendrier fixé sera respecté, la rédaction des actes est en cours.

#### **27 – Procédure de lotissement sur l'unité foncière constituée de la place du Petit champ et de la place de la Victoire**

**Rapporteur** : M. Pierre LAURENT, Adjoint

Dans le cadre du projet de construction d'un complexe de cinéma et d'un point de restauration sur la Place du Petit Champ et afin d'accompagner au mieux le montage administratif entre la Communauté des Communes Giennoises et les porteurs de ces projets, il apparaît souhaitable de créer un lotissement sur ladite place.

Pour ce faire, la Ville de Gien, suite au déclassement de l'ensemble de la place du Petit Champ et de la place de la Victoire, et à leur classement dans le domaine privé de la Commune, a procédé au découpage de cet ensemble foncier en 3 parcelles (en cours de numérotation) dont deux sont destinées à être cédées à la Communauté des Communes Giennoises (délibération n°2015/12/29 du 16 décembre 2015) en vue de bâtir ce complexe.

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une procédure de lotissement pour l'ensemble de l'unité foncière en cours de numérotation constituée de la place du Petit Champ et de la place de la Victoire, **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

**M. Le Maire** : c'est pour faciliter les choses puisque les deux parcelles auront des destinations différentes. La Communauté aura traité le bail à construire sur l'une et pour l'autre côté, ce sera une vente « sèche » de la parcelle. Cette procédure de lotissement devrait être faite par le propriétaire actuel pour faciliter les échanges entre les promoteurs et la Communauté. Tout ceci est fait en accord avec le Vice-Président, Hervé Piclery qui traite de ces questions dans sa commission.

## **28 - Convention de gestion des jardins du château de Gien et d'utilisation des espaces extérieurs et intérieurs**

**Rapporteur** : M. Pierre LAURENT, Adjoint

Le Département du Loiret a réalisé en 2014 les aménagements paysagers des jardins entourant le château-musée Anne de Beaujeu à Gien.

Ces jardins clôturés lors des travaux comprennent des parcelles faisant toujours partie du domaine public communal de la Ville de Gien (entre l'arrière de l'église Sainte Jeanne d'Arc et la terrasse nord principalement et sur une partie de la terrasse sud).

D'une part, afin de redessiner une unité foncière cohérente identifiant l'ensemble patrimonial du Château, il apparaît nécessaire que la Ville de Gien cède à l'euro symbolique ces deux parcelles pour les intégrer dans le domaine public départemental.

D'autre part, il s'avère nécessaire de formaliser la répartition de l'entretien des jardins et de l'usage pour des événements locaux d'une partie du château au bénéfice de la Ville de Gien et de la Communauté des Communes Giennoises.

### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental et tout acte afférent.

**M. Laurent** : dit que la convention a demandé énormément de travail au Directeur des Services Techniques et beaucoup de négociations et de persuasion pour arriver à obtenir cette convention.

Il a fait joindre sur table un plan qui indique les deux parcelles concernées sur les terrasses sud et nord ainsi que les espaces dans le château, qui vont être utilisés lors des manifestations. Dans la convention, il est indiqué le nombre de manifestations à savoir 4 pour la Ville et la CDCG. Le coût d'entretien par la Ville annuel est estimé à environ 7000 € avec des conditions très particulières de taille et de tonte de l'herbe.

**M. Hidas** : félicite les Services qui se sont impliqués pour pouvoir bénéficier au nom de nos propres activités de cet écrin qui est magnifique. Il ajoute que cela est bien d'avoir pu négocier.

**M. le Maire** : indique qu'il n'y a jamais eu de convention avec le Département. Il est prévu 4 animations dans la convention. Le Vice-président chargé du dossier au Département s'est engagé auprès du Maire, chaque manifestation de prestige sera acceptée.

Pour compléter l'information, la situation du Château est très particulière. Il appartient au Département mais est « Musée de France » et c'est extrêmement compliqué de pouvoir pénétrer y compris à l'extérieur pour tondre, dans cet espace « Musée de France ».

Il espère que les Giennois pourront profiter de l'écrin dont M. Hidas parlait.

## **29 - Ancien Foyer des Jeunes Travailleurs : autorisation pour déposer le permis de démolir**

**Rapporteur** : M. Pierre LAURENT, Adjoint

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Véronique PERIN-ALBARES, notaire de la SCP « Patrick LEVEL, Michel BEAUVALLET, Jean-Jacques LEMOINE, Frédéric LEVEL, Sébastien RODDE », la Ville de Gien s'est portée acquéreur le 30 décembre 2015 de l'ensemble de l'ancien foyer pour jeunes travailleurs situé 1 avenue des Montoires à Gien.

Considérant que cet ensemble immobilier représente une friche et que son état de conservation n'en permet pas le réemploi dans des conditions économiques favorables, la Ville de Gien souhaite procéder à sa démolition.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le permis de démolir de l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs et à signer tout acte afférent.

**M. le Maire** : ce matin une réunion de travail a eu lieu avec Logemloiret pour le projet ANRU sur l'ensemble de la Ville, autrement dit le Contrat de Ville. La CDCG va inscrire ce projet de démolition afin d'obtenir une subvention dans le cadre de l'ANRU, mais le montant n'est pas encore connu.

**30 – Subvention exceptionnelle à l'association Recherches Innovations Sécuri Vie**

**Rapporteur** : M. Francis CAMMAL, Adjoint

L'investissement des jeunes cette année permet de présenter 3 innovations au concours Lépine 2016 qui se déroule durant la foire exposition de Paris du jeudi 28 avril au dimanche 8 mai 2016.

Lors de cette manifestation, une des inventions concernant directement la Ville de Gien, son image, sa notoriété va être présentée : « une application numérique Adocity ». Cette invention réalisée par les élèves sera le modèle pour l'application nationale des écoles et collèges de France.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association SECURI VIE pour la participation des élèves au concours Lépine 2016.

**M. le Maire** : espère encore un prix cette fois-ci. Représenter la Ville de Gien c'est intéressant surtout au Concours Lépine. C'est une bonne image de marque.

**31 - Approbation des conventions d'objectifs pluri-annuels entre les associations sportives « Pétanque Giennoise », « l'A.S. Gien Plongée »**

**Rapporteur** : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Lors du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015, les associations sportives « Pétanque Giennoise » et « A.S GIEN Plongée » se sont vues attribuer respectivement une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 de 4 000 € et 11 000 €.

Dans le cadre de sa politique sportive et afin d'harmoniser et de formaliser les relations de la Ville de Gien avec les associations sportives locales, il est proposé au Conseil Municipal la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuels (2016-2018) supplémentaires signées pour 3 ans précisant un soutien financier à hauteur de 4 000 € annuellement avec l'association « Pétanque Giennoise » et de 11 000 € annuellement avec l'association « A.S GIEN Plongée ».

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et leurs annexes.

**32 - Réhabilitation du terrain de rugby « Christophe DESHAYES » - Demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Centre National pour le Développement du Sport**

**Rapporteur** : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Gien souhaite procéder à la réhabilitation du terrain de rugby « Christophe DESHAYES », sis rue du 32<sup>ème</sup> RI (drainage, arrosage automatique, remplacement des mains courantes, poteaux, tableau d'affichage...). L'estimation financière de cette opération est de 133 000 € HT.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Sollicite** la participation financière de tous les partenaires, notamment le Conseil Régional et le Conseil National pour le Développement du Sport,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à cette demande.

**M. Cammal** : la Ville va solliciter la Région au titre d'une subvention de droit commun dans le cadre de la politique sportive du Conseil Régional ainsi qu'une subvention auprès du Conseil National pour le Développement du Sport. Pour le Conseil Régional, une subvention de 30% va être demandée.

**33 - Mise à disposition gracieuse de minibus aux associations Giennoises : application de pénalités en cas de détérioration des véhicules**

**Rapporteur** : M. Francis CAMMAL, Adjoint

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la Ville de Gien met à disposition gracieusement des associations Giennoises une nouvelle flotte de véhicules composée de 6 minibus afin de faciliter les déplacements liés à leur activité.

Un règlement d'utilisation de ces minibus définit les conditions d'utilisation afin d'assurer le maximum de sécurité aux usagers.

La gestion et l'entretien de ces véhicules ayant un coût pour la collectivité, il est proposé d'appliquer des pénalités dans les cas suivants :

- chaque utilisateur devra obligatoirement nettoyer le véhicule à l'intérieur avant de le rendre. Un nettoyage pourra être effectué et facturé si l'état de celui-ci l'exige. La Ville de Gien facturera à l'association des frais de nettoyage pour un montant de **50 €** ;
- le **plein en carburant** devra être effectué au moment du retour du véhicule (joindre une photocopie du ticket de carburant). Si celui-ci n'est pas fait, la Ville de Gien facturera le montant du carburant manquant ainsi qu'un forfait de **20 €** en supplément ;
- en cas de sinistre responsable, l'association se verra facturer **une franchise de 500 €**. La facture devra être payée sous 15 jours, sans quoi, l'autorité territoriale refusera toute autre demande de réservation.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** l'application des pénalités présentées ci-dessus.

**M. le Maire** : regrette que cette délibération ne soit par intervenue avant le week-end dernier, car des pénalités auraient déjà pu être appliquées. Le Service des Sports a déjà été obligé de rappeler à l'ordre quelques Présidents.

**M. Cammal** : il s'agit d'approuver le volet financier du règlement intérieur. La Ville s'est dotée d'une flotte de 6 minibus en location qui sont mis à disposition des associations giennoises et en particulier des associations sportives.

Pour responsabiliser les associations, les services ont souhaité mettre en place un règlement qui consiste à pénaliser les clubs qui rendraient les véhicules soit sans le plein de carburant soit sans avoir été préalablement nettoyés.

**M. le Maire** : cela peut paraître sévère, mais c'est un bien public pour aider les jeunes en particulier, cela n'est pas normal de se moquer du bien public et de le détériorer. Ces mises à disposition pourraient ne plus se faire.

### **34 - Remboursement des frais de fonctionnement des ULIS - Fixation du forfait par élève pour l'année scolaire 2015/2016**

**Rapporteur** : Mme Piedade E SILVA, Adjointe

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Fixe** à 197,35 € par élève la participation financière des communes de résidence des enfants scolarisés en ULIS pour l'année scolaire 2015/2016.

**M. le Maire** : les classes ULIS sont une obligation des chefs lieu de Canton et les 197,35 € représentent le rapport entre le montant affecté à ces classes divisés par le nombre d'élèves. La Ville de Gien ne fait pas de bénéfice sur ces demandes de contributions forfaitaires aux Communes de résidence.

### **35 - Avis sur la mise en vente de logements par LOGEMLOIRET**

**Rapporteur** : Mme Catherine DE METZ, Adjointe

LOGEMLOIRET a sollicité la Ville de Gien par lettre du 18 décembre 2015 pour obtenir un avis sur la mise à la vente de plusieurs logements lui appartenant et situés Chemin de Montfort et rue des Loriots à Gien.

Ces logements seront proposés aux locataires actuels.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Donne un avis favorable** sur ce projet de mise en vente de logements situés sur la Commune de Gien par LOGEMLOIRET.

**Mme de Metz** : il s'agit de logements de type 3,4 et 5. Le prix de vente serait situé entre 80.000 et 94.500 €.

**M. le Maire** : c'est intéressant pour l'accès à la propriété, ce n'est pas cher et cela a le mérite de maintenir le bon entretien des bâtiments.

Il ne faudrait pas non plus que ça prenne de l'ampleur, il faut penser au renouvellement.

Logemloiret espère que la Ville sera favorable à cette demande. A partir du moment où il y a énormément de logements sociaux sur la Ville de Gien, ces quelques logements ne sont pas de nature à inverser le renouvellement social et en plus ça peut faire plaisir à certains locataires qui ne pourraient pas accéder à la propriété autrement.

**M. Hidas** : ce genre d'avis doit être effectivement motivé.

**M. le Maire** : rassure l'assemblée et fait part de sa vigilance. Il ne souhaite pas que demain le parc locatif soit totalement privatif, la Ville perdrait totalement ces renouvellements, notamment en direction des populations avec enfants, des jeunes couples qui ne pourraient plus accéder à ces logements.

### **36 - Tarification du gala d'accordéon du 10 avril 2016**

**Rapporteur** : M. Alain COLPIN, Adjoint

Dans le but de diversifier les animations proposées par la Ville de Gien à ses administrés, et après consultation mensuelle de la commission animations, foires, fêtes et marchés depuis le 5 octobre 2015, il est proposé la création d'un 1<sup>er</sup> gala d'accordéon dansant à Gien qui aura lieu à la salle Cuiry le 10 avril 2016, avec l'orchestre de Franck LEDEY et les accordéonistes connus tels Frédéric LANGLAIS (champion du monde), Jérôme BAUDOUI (accordéoniste de Patrick Sébastien) et Karine LEHOUX.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Approuve** la tarification suivante pour l'entrée au gala d'accordéon, qui aura lieu le 10 avril 2016 à la salle Cuiry : 10 € et gratuité pour les moins de 12 ans.

**37 - Extension du marché de producteurs**

**Rapporteur** : M. Alain COLPIN, adjoint

Le rapporteur informe que, dans le cadre d'une politique de redynamisation du territoire, au vu de la délibération n°2015/05/14 du 13 mai 2015, portant sur la création d'un marché de producteurs sur l'esplanade du Berry, et après concertation des différents acteurs, exposants, membres de l'Association des Commerçants et Artisans de la Ville de Gien, il a été proposé d'étendre le marché de producteurs à la place Leclerc.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Autorise** l'extension du marché de producteurs à la place Leclerc.

**M. le Maire** : dit que la Ville diversifie ses implantations de marchés de producteurs, cela fait vivre à la fois le Centre Ville et le Berry.

21 h 10 : Départ de Madame DAMION.

**38 - Convention d'utilisation du stand de tir « La Berrichonne » pour la formation au maniement des armes des policiers municipaux**

**Rapporteur** : M. Stéphane CORNÉE, Adjoint

Conformément au décret n° 2000-276 du 24 mars 2000 relatif à l'armement des agents de police municipale et à l'article R511-21 du Code de la Sécurité Intérieure, les agents de la police municipale autorisés à porter une arme de catégorie B (revolver) sont astreints à suivre périodiquement un entraînement au maniement de cette arme. Cette formation organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T) doit se dérouler dans un stand de tir agréé.

A cette fin, une convention a été établie le 27 mars 2013 entre la Ville de Gien et le Président de la société de tir « La Berrichonne » pour l'utilisation des installations du stand de tir du Merisier à Gien.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention renouvelée dont les articles correspondent en tous points à la précédente.

**39 - Dissolution du syndicat mixte de transports scolaires de Gien**

**Rapporteur** : M. Christian BOULEAU, Maire

Considérant les motifs en faveur de la dissolution, à savoir : le faible apport au service du transport scolaire local en tant qu'autorité organisatrice de transport de second rang notamment depuis que les familles s'inscrivent directement via internet, le syndicat ne fait que relayer les demandes des membres auprès du Conseil Départemental ; au regard du coût de fonctionnement du syndicat,

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Demande** la dissolution du syndicat mixte de transports scolaires de Gien au terme de l'année scolaire 2015-2016.

**M. le Maire** : il y a deux raisons essentielles à cela :

- la faible activité du Syndicat d'une part,
  - d'autre part, la Ville anticipe la mise en place de la Loi NOTRe dans laquelle, c'est la Région Centre-Val de Loire qui aura la compétence transport et dans ce cadre-là elle ne pourra plus déléguer à un opérateur de 3<sup>ème</sup> rang. Le syndicat était un opérateur de 2<sup>ème</sup> rang et le Département un opérateur de 1<sup>er</sup> rang. Si la Région doit prendre cette compétence, elle délèguera d'abord au Département et ne pourra en aucun cas déléguer à un autre organisme notamment un syndicat. Il n'y avait plus de raison de laisser vivre ce syndicat.
- Il est demandé la dissolution, la Ville demande au Préfet de dissoudre. On attendra les délibérations des autres Communes pour passer en Commission Départementale.

### **Question diverse et information**

**M. le Maire** propose la présentation de l'audit financier de l'actuelle DSP eau le 20 avril à 10h. Le cabinet viendra présenter son audit.

Il est proposé également une visite des installations aux Conseillers Municipaux le 20 avril à 14h jusqu'à 17h.

### **INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DU POUVOIR DONNE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

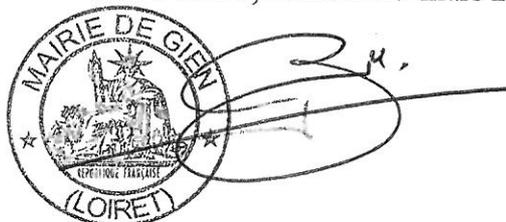
**Rapporteur** : M. Christian BOULEAU, Maire

- **Entre le 5 janvier et le 19 janvier 2016** : 10 ventes ou renouvellements de concessions.
- Présentation du tableau récapitulatif des marchés signés par M. le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

<b>Tableau récapitulatif des marchés signés par le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'Article 28 du Code des Marchés Publics</b>			
<b>Les marchés de fournitures et services sont passés en procédure adaptée jusqu'à 207 000 € H.T et les marchés de travaux jusqu'à 5 186 000 € H.T.</b>			
<b>Objet de la consultation</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Date de signature</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
- Travaux de couverture des bâtiments et dépendances situés au 14 et 16 rue de l'Hôtel de Ville à Gien	<b>SARL Michel DRU 88 avenue Yver Bapterosses B.P. 52 45250 BRIARE</b>	<b>17/03/2016</b>	<b>49 980,42 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à GIEN, le mardi 29 mars 2016.



**Christian BOULEAU**

Maire,

Président de la Communauté des Communes Giennoises,  
Conseiller régional, Centre-Val de Loire

